

RUBRIQUE 4

(Séance du conseil du 14 octobre 2015)

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES MASKOUTAINS CONVOQUÉE À 20 H, TENUE À 20 H 10, LE MERCREDI 9 SEPTEMBRE 2015, DANS LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 795, AVENUE DU PALAIS, À SAINT-HYACINTHE.

Sont présents :

Madame le préfet, Francine Morin, Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville;
Monsieur le préfet suppléant, Simon Lacombe, Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine;

Madame et Messieurs les conseillers de comté :

Yves de Bellefeuille, Municipalité de Saint-Jude;
Réjean Bernier, Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu;
Stéphane Bernier, Municipalité de Saint-Louis;
Denis Chabot, Municipalité de Saint-Liboire;
Claude Corbeil, Ville de Saint-Hyacinthe;
Normand Corbeil, Municipalité de Saint-Simon;
Robert Houle, Municipalité de Saint-Dominique;
Alain Jobin, Municipalité de Saint-Barnabé-Sud;
Mario Jussaume, Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville;
André Lefebvre, Municipalité du Village de Sainte-Madeleine;
Christian Martin, Municipalité de Saint-Damase;
Yves Petit, Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot;
Raymonde Plamondon, Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton;
Claude Roger, Municipalité de La Présentation;
Mario St-Pierre, Ville de Saint-Pie;
Richard Veilleux, Municipalité de Saint-Hugues;

formant le quorum en conformément à la loi.

Sont également présents :

Réal Campeau, directeur à l'aménagement;
Charles Fillion, directeur associé au développement et au soutien à l'entrepreneuriat;
Gabriel Michaud, directeur général;
Josée Vendette, greffière.

ORDRE DU JOUR

- 1- Assemblée publique de consultation;
- 2- Ouverture de la séance ordinaire;
- 3- Adoption de l'ordre du jour;
- 4- Séance ordinaire du 19 août 2015 – Procès-verbal – Approbation;
- 5- Période de questions;
- 6- Période d'information réservée aux membres du Conseil;

7 - SECTION GÉNÉRALE

- 7-1 Service électronique Paiement Clic Revenu – Désignation – Représentants – Autorisation;
- 7-2 ~~Fédération québécoise des municipalités – Congrès annuel – Inscription additionnelle;~~

8 - RÈGLEMENT

- 8-1 Adoption – Règlement numéro 15-428 modifiant le Règlement numéro 13-373 relatif à l'établissement des quotes-parts concernant le cours d'eau des Dixième et Onzième rangs (11/13114/208), le cours d'eau Cusson (12/11449/213) et le Ruisseau Fontaine, embranchement Messier, principal et branche 1 (12/5532/221) – Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton et du Canton de Roxton;
- 8-2 Adoption – Règlement numéro 15-431 modifiant le Règlement numéro 06-197 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC des Maskoutains;
- 8-3 Avis de motion – Règlement numéro 15-432 modifiant le Règlement numéro 14-411 relatif à l'établissement des quotes-parts concernant la Décharge près du rang St-Thomas (dossier 12/11588/230) – Municipalités de Saint-Louis et de Saint-Aimé;

9 - ADMINISTRATION ET FINANCES

- 9-1 Procès-verbal – Comité administratif – Séance ordinaire du 25 août 2015 – Dépôt (listes des comptes à payer et payés);
- 9-2 Entente de service avec Synor – Conversation anglaise et espagnole pour entreprises – Autorisation;
- 9-3 Entente de subvention – Emploi-Québec – Conversation anglaise et espagnole pour entreprises – Autorisation;
- 9-4 Offre de service – Organisation de la deuxième édition du Salon de l'emploi – Demande de subvention à Emploi-Québec;

10 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MRC DES MASKOUTAINS

Aucun item

11 - AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

Aucun item

12 - COURS D'EAU ET VOIRIE

Aucun item

13 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun item

14 - SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE

- 14-1 Service régional de prévention incendie de la MRC des Maskoutains – Résiliation de l'entente intermunicipale en matière de prévention incendie – Autorisation de signature;

**15 - TRANSPORT ADAPTÉ
ET COLLECTIF RÉGIONAL**

Aucun item

16 - PACTE RURAL

Aucun item

17 - MATIÈRES RÉSIDUELLES

17-1 Semaine québécoise de réduction des déchets 2015 – Proclamation;

18 - POLITIQUE DE LA FAMILLE

Aucun item

19 - PARCOURS CYCLABLES

Aucun item

20 - PATRIMOINE

20-1 ~~Entente de développement culturel – Projet sur les hameaux maskoutains –~~
~~Publication – Autorisation;~~

20-2 Guide d'aide à la rénovation Phase II – Capsules vidéo – Appel de propositions
– Autorisation;

20-3 Guide d'aide à la rénovation Phase II – Formations pour les citoyens et
membres des CCU – Contrat – Adjudication;

**21 - SERVICE D'INGÉNIERIE
ET D'EXPERTISE TECHNIQUE (PARTIE 8)**

Aucun item

22 - DOCUMENTS DÉPOSÉS

22-1 Ministère des Transports du Québec – Résolution numéro 15-02-42 : Voirie –
Réseau Routier régional – Ministère des Transports – Transport lourd sur la
route 133 – Projet pilote – Position – Information;

22-2 Ministère des Transports du Québec – Programme d'aide au développement du
transport collectif – Subvention – Information;

22-3 M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu – Matières résiduelles – Révision du Plan de
gestion des matières résiduelles – Information;

22-4 Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs – Investissement – Programme
d'aménagement durable des forêts (PADF) – Information;

22-5 Tourisme Montérégie – Propriétaires de vergers et producteurs de la Montérégie
et de la Fédération des pomiculteurs du Québec – Appui;

22-6 Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre
les changements climatiques – Liste des demandes de certificat d'autorisation –
Mois d'août 2015;

22-7 Municipalité du Village de Sainte-Madeleine – Quotes-parts des régies et
organismes supramunicipaux – Indexation annuelle limitée à l'indice des prix à
la consommation – Information;

- 22-8 Conférence régionale des élus de la Montérégie Est – Plan d’action régional en solidarité et inclusion sociale (PARSIS) – Information;
- 22-9 Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot – Réglementation des câbles d'accès à une propriété – Demande d’appui;
- 23- Période de questions;
- 24- Clôture de la séance.
-

Point 1- **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

Aucun item

Point 2- **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Madame le préfet, Francine Morin, ouvre la séance à 20 h 10. Elle invite l'assemblée à se recueillir quelques instants.

Point 3- **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Rés. 15-09-218 CONSIDÉRANT l'ordre du jour qui accompagnait la convocation;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Denis Chabot,
Appuyée par M. le conseiller Yves de Bellefeuille,
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que modifié, en retirant les points 7.2 et 20.1 de l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIES 1 À 8 DU BUDGET

Point 4- **SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2015 – PROCÈS-
VERBAL – APPROBATION**

Rés. 15-09-219 CONSIDÉRANT le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2015;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Simon Lacombe,
Appuyée par M. le conseiller Robert Houle,
IL EST RÉSOLU

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2015 et d'autoriser sa signature par les personnes habilitées.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIES 1 À 8 DU BUDGET

Point 5- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil tient une période de questions à l'intention des personnes présentes.

Point 6- **PÉRIODE D'INFORMATION RÉSERVÉE AUX MEMBRES DU CONSEIL**

Le conseil tient une période d'information réservée aux membres du conseil.

Lors de cette période d'information, monsieur Mario St-Pierre, maire de la Ville de Saint-Pie, dépose une copie de la résolution numéro 08-09-2015 adoptée par la Ville de Saint-Pie et intitulée « *Demande de modification du Plan de mise en œuvre de la Ville de Saint-Pie dans le cadre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie* ».

Le maire de la municipalité de Saint-Dominique dépose la résolution numéro 2015-137 adoptée par la municipalité de Saint-Dominique au même effet.

Le maire de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot dépose la résolution numéro 193-09-2015 adoptée par la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot au même effet.

7 - SECTION GÉNÉRALE

Point 7-1 **SERVICE ÉLECTRONIQUE PAIEMENT CLIC REVENU – DÉSIGNATION – REPRÉSENTANTS – AUTORISATION**

Rés. 15-09-220 CONSIDÉRANT que, suite à l'entrée en vigueur de la *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016*, les activités et mandats du Centre local de développement de la MRC Les Maskoutains (NEQ 1144251395) ont été intégrés au service de développement économique de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT que depuis, le 4 mai 2015, la MRC des Maskoutains s'occupe de finaliser les opérations du Centre local de développement de la MRC Les Maskoutains;

CONSIDÉRANT que le Centre local de développement de la MRC Les Maskoutains n'a plus aucun employé à son service, depuis le 4 mai 2015;

CONSIDÉRANT que pour mettre à jour les informations concernant le Centre local de développement et/ou effectuer des paiements en ligne par l'intermédiaire de Clic Revenu pour les déclarations de TPS/TVH et TVQ, les déclarations de taxes, les cotisations de l'employeur, la production des relevés 1 et du Sommaire des retenues et des cotisations de l'employeur, il y a lieu de désigner un nouveau représentant et responsable des services électroniques auprès de Revenu Québec;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire de même auprès de l'Agence du revenu du Canada;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Normand Corbeil,
Appuyée par M. le conseiller Yves de Bellefeuille,
IL EST RÉSOLU

DE DÉSIGNER madame Josée Vendette, greffière, comme représentante du Centre local de développement de la MRC Les Maskoutains pour toute demande auprès du service québécois d'authentification gouvernementale ClicSÉCUR-Entreprises; et

DE DÉSIGNER madame Josée Vendette, greffière, comme représentante du Centre local de développement de la MRC Les Maskoutains auprès de l'Agence du revenu du Canada; et

DE DÉSIGNER madame Josée Vendette, greffière, responsable des services électroniques du Centre local de développement de la MRC Les Maskoutains aux fins d'utilisation des services en ligne notamment des services de paiement en ligne de Clic Revenu et de l'Agence du revenu du Canada et qu'elle soit investie de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin; et

D'AUTORISER madame Josée Vendette à signer tout document pour donner application à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIES 1 À 8 DU BUDGET

Point 7-2 **FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS –
CONGRÈS ANNUEL – INSCRIPTION ADDITIONNELLE**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

8 - RÈGLEMENT

Point 8-1 **ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 15-428 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT NUMÉRO 13-373 RELATIF À
L'ÉTABLISSEMENT DES QUOTES-PARTS
CONCERNANT LE COURS D'EAU DES DIXIÈME ET
ONZIÈME RANGS (11/13114/208), LE COURS D'EAU
CUSSON (12/11449/213) ET LE RUISSEAU FONTAINE,
EMBRANCHEMENT MESSIER, PRINCIPAL ET
BRANCHE 1 (12/5532/221) – MUNICIPALITÉ DE SAINT-
VALÉRIEN-DE-MILTON ET DU CANTON DE ROXTON**

Rés. 15-09-221 CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du règlement numéro 15-428 a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 19 août 2015;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été soumis aux membres du conseil, il y a plus de deux jours juridiques;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que le préfet a mentionné l'objet du règlement et sa portée, conformément à la loi;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de
Mme la conseillère Raymonde Plamondon,
Appuyée par M. le conseiller Réjean Bernier,
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER le *Règlement numéro 15-428 modifiant le Règlement numéro 13-373 relatif à l'établissement des quotes-parts concernant le cours d'eau des Dixième et Onzième rangs (11/13114/208), le cours d'eau Cusson (12/11449/213) et le Ruisseau Fontaine, embranchement Messier, principal et branche 1 (12/5532/221) – Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton et du Canton de Roxton*, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 8-2 **ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 15-431 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT NUMÉRO 06-197 RÉGISSANT LES
MATIÈRES RELATIVES À L'ÉCOULEMENT DES EAUX
DES COURS D'EAU DE LA MRC DES MASKOUTAINS**

Rés. 15-09-222 CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du règlement numéro 15-431 a été donné
lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 19 août 2015;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été soumis aux membres du conseil,
il y a plus de deux jours juridiques;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et
renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que le préfet a mentionné l'objet du règlement et sa portée,
conformément à la loi;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Claude Corbeil,
Appuyée par M. le conseiller Alain Jobin,
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER le *Règlement numéro 15-431 modifiant le Règlement numéro 06-197 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC des Maskoutains*, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 8-3 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 15-432
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 14-411 RELATIF
À L'ÉTABLISSEMENT DES QUOTES-PARTS
CONCERNANT LA DÉCHARGE PRÈS DU RANG
ST-THOMAS (DOSSIER 12/11588/230) – MUNICIPALITÉS
DE SAINT-LOUIS ET DE SAINT-AIMÉ**

AVIS DE MOTION est donné par M. le conseiller Stéphane Bernier, à l'effet que,
lui-même ou un autre conseiller à sa place, présentera, lors d'une séance ultérieure
de ce conseil pour adoption, le *Règlement numéro 15-432 modifiant le Règlement
numéro 14-411 relatif à l'établissement des quotes-parts concernant la Décharge
près du rang St-Thomas (dossier 12/11588/230) – Municipalités de Saint-Louis et
de Saint-Aimé*.

Copie du projet de règlement est, par la présente, déposée à l'intention des membres du conseil et du public.

9 - ADMINISTRATION ET FINANCES

Point 9-1 **PROCÈS-VERBAL – COMITÉ ADMINISTRATIF – SÉANCE ORDINAIRE DU 25 AOÛT 2015 – DÉPÔT**

Les membres du conseil prennent acte du dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du 25 août 2015 ainsi que des listes des comptes à payer et des comptes payés.

Point 9-2 **ENTENTE DE SERVICE AVEC SYNOR – CONVERSATION ANGLAISE ET ESPAGNOLE POUR ENTREPRISES – AUTORISATION**

Rés. 15-09-223 **CONSIDÉRANT** l'entente de service proposée par Synor (Centre de formation et de services-conseils aux entreprises du Cégep de Saint-Hyacinthe) pour des cours de conversation anglaise et espagnole pour entreprises;

CONSIDÉRANT la pertinence de permettre au personnel clé des entreprises de la MRC des Maskoutains de développer des habiletés en conversation anglaise et espagnole pour favoriser le développement économique et le développement de nouvelles clientèles internationales;

CONSIDÉRANT que les coûts de cette formation sont subventionnés, en partie, par Emploi-Québec et, en partie, par les entreprises participantes;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucun coût pour la MRC des Maskoutains, laquelle agit à titre de responsable du suivi auprès des entreprises de la région maskoutaine;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de la conseillère au développement économique daté du 21 août 2015;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité administratif faite par voie de résolution numéro CA 15-08-190 adoptée lors de la séance ordinaire du 25 août 2015;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Christian Martin, Appuyée par M. le conseiller Simon Lacombe,
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant, et la greffière ou, en son absence, le directeur général, à signer l'entente de service relative à des formations en conversation anglaise et espagnole avec Synor au montant de 71 400 \$, plus les taxes applicables, le tout conditionnellement à l'obtention de la subvention de la moitié de ces coûts auprès d'Emploi-Québec et l'assumption de la différence par les entreprises participantes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET**

Point 9-3 **ENTENTE DE SUBVENTION – EMPLOI-QUÉBEC –
CONVERSATION ANGLAISE ET ESPAGNOLE POUR
ENTREPRISES – AUTORISATION**

Rés. 15-09-224 CONSIDÉRANT l'entente de subvention proposée par Emploi-Québec pour subventionner 50 % des cours de conversation anglaise et espagnole pour entreprises, dispensés par Synor;

CONSIDÉRANT la pertinence de permettre au personnel clé des entreprises de la MRC des Maskoutains de développer des habiletés en conversation anglaise et espagnole pour favoriser le développement économique et le développement de nouvelles clientèles internationales;

CONSIDÉRANT que les coûts de cette formation sont subventionnés, en partie, par Emploi-Québec et, en partie, par les entreprises participantes;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucun coût pour la MRC des Maskoutains, laquelle agit à titre de responsable du suivi auprès des entreprises de la région maskoutaine;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de la conseillère au développement économique daté du 21 août 2015;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité administratif faite par voie de résolution numéro CA 15-08-191 adoptée lors de la séance ordinaire du 25 août 2015;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Yves de Bellefeuille, Appuyée par M. le conseiller Yves Petit,
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant, et la greffière ou, en son absence, le directeur général, à signer l'entente de subvention à intervenir avec Emploi-Québec relativement à des formations en conversation anglaise et espagnole.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 9-4 **OFFRE DE SERVICE – ORGANISATION DE LA
DEUXIÈME ÉDITION DU SALON DE L'EMPLOI –
DEMANDE DE SUBVENTION À EMPLOI-QUÉBEC**

Rés. 15-09-225 CONSIDÉRANT la pertinence de tenir une deuxième édition du *Salon de l'emploi* pour répondre aux besoins des entreprises du territoire maskoutain en matière de recrutement;

CONSIDÉRANT qu'en 2014, le CLD Les Maskoutains était l'organisateur de ce salon en collaboration avec Emploi-Québec et les entreprises de la grande région maskoutaine;

CONSIDÉRANT le succès du *Salon de l'emploi* tenu en 2014;

CONSIDÉRANT la possibilité d'obtenir une subvention d'Emploi-Québec pour la tenue d'un tel évènement;

CONSIDÉRANT la volonté de la MRC des Maskoutains de soutenir le développement économique et les entreprises de la grande région maskoutaine;

CONSIDÉRANT l'offre de service présentée à Emploi-Québec;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de la conseillère au développement économique daté du 21 août 2015;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité administratif faite par voie de résolution numéro CA 15-08-192 adoptée lors de la séance ordinaire du 25 août 2015;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Alain Jobin,
Appuyée par M. le conseiller Stéphane Bernier,
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER le service de développement économique à agir à titre d'organisateur et mandataire de l'évènement *Salon de l'emploi 2016*; et

D'AUTORISER le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant, et la greffière ou, en son absence, le directeur général, à présenter et signer une demande de subvention à Emploi-Québec pour la tenue d'un tel salon et de signer tous les documents pertinents à l'obtention de cette subvention; et

D'AUTORISER l'affectation d'une somme de 5 000 \$ à même le budget du service de développement économique à la préparation et à la tenue dudit *Salon de l'emploi 2016*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

**10 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
DE LA MRC DES MASKOUTAINS**

Aucun item

11 - AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

Aucun item

12 - COURS D'EAU ET VOIRIE

Aucun item

13 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun item

Point 14-1 **SERVICE RÉGIONAL DE PRÉVENTION INCENDIE DE LA MRC DES MASKOUTAINS – RÉSILIATION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION INCENDIE – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Rés. 15-09-226 CONSIDÉRANT la Loi sur la Sécurité incendie (L.R.Q. chapitre S-3.4);

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de cette loi, particulièrement celles énoncées aux articles 8 et suivants, la MRC des Maskoutains, en liaison avec ses municipalités membres, a établi un Schéma de couverture de risques en sécurité incendie fixant, pour tout son territoire, les objectifs de protection contre les incendies et les actions requises pour les atteindre;

CONSIDÉRANT que ce Schéma de couverture de risques en sécurité incendie est en vigueur depuis le 15 février 2012 et le demeurera jusqu'à son remplacement prévu en 2017;

CONSIDÉRANT que, pour réaliser les obligations prévues à la loi, les parties ont souscrits à des engagements dans le cadre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie, lesquels ont notamment conduit à la conclusion d'une entente intermunicipale en matière de prévention, laquelle visait plus spécifiquement la prévention et la recherche des causes d'incendie;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cette entente, la ville-centre, en l'occurrence la Ville de Saint-Hyacinthe, devenait le fournisseur de services pour toutes les municipalités de la MRC, incluant la ville-centre elle-même, sujet à certaines spécifications prévues à ladite entente;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains agissait principalement comme surveillant de la mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie et de l'application de l'entente intermunicipale;

CONSIDÉRANT qu'après plus de trois (3) ans d'application de l'entente, la MRC des Maskoutains, les municipalités, parties à l'entente, et la ville-centre conviennent que le contexte qui prévalait au moment de la conclusion de l'entente a évolué et qu'il est de plus en plus difficile d'atteindre les objectifs établis au schéma;

CONSIDÉRANT le projet de convention de terminaison de l'entente intermunicipale en matière de prévention des incendies soumis par la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT que, pour mettre fin à l'entente, toutes les municipalités doivent donner leur accord à la terminaison de celle-ci;

CONSIDÉRANT les résolutions reçues des municipalités parties à l'entente intermunicipale en matière de prévention des incendies;

CONSIDÉRANT que d'autres résolutions parviendront le 15 septembre 2015;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller André Lefebvre,
Appuyée par M. le conseiller Denis Chabot,
IL EST RÉSOLU

DE PRENDRE ACTE des résolutions adoptées par les autres municipalités, parties à l'entente intermunicipale et reçues, en date de ce jour, décrétant la terminaison de l'entente intermunicipale en matière de prévention incendie intervenue entre les parties le 15 février 2012, et ce, en date du 9 septembre 2015;

CONSÉQUEMMENT :

DE RESCINDER la résolution numéro 15-07-194 adoptée le 8 juillet 2015; et

DE METTRE FIN à l'entente intermunicipale en matière de prévention incendie intervenue entre les parties le 15 février 2012, et ce, en date du 9 septembre 2015; et

D'AUTORISER le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant, et la greffière ou, en son absence, le directeur général, à signer ladite convention de terminaison suivant le projet soumis, et ce, pour et au nom de la MRC des Maskoutains.

La prise d'effet de la présente résolution et la terminaison de l'entente énoncée ci-haut sont conditionnelles à ce que, en conformité avec le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie en vigueur, les municipalités membres de la MRC ainsi que la régie Louis-Aimé-Massue aient adopté les résolutions, selon les mêmes termes, confirmant ce qui suit :

- Toutes les municipalités membres ainsi que la Régie approuvent et autorisent la signature de l'entente de terminaison de l'entente intermunicipale relative au service régional de prévention actuellement en place, sans condition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

15 - TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF RÉGIONAL

Aucun item

16 - PACTE RURAL

Aucun item

17 - MATIÈRES RÉSIDUELLES

Point 17-1 SEMAINE QUÉBÉCOISE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS 2015 – PROCLAMATION

Rés. 15-09-227 CONSIDÉRANT que l'édition 2015 de *La Semaine québécoise de réduction des déchets*, sous le thème *RÉduire, c'est agir* se tiendra du 17 au 25 octobre 2015;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains juge opportun de promouvoir l'importance de réduire la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement et ainsi favoriser des alternatives écologiques s'inspirant des 3RVE, soit : la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage, la Valorisation et l'Élimination des seuls résidus ultimes avec lesquels on ne peut rien faire d'autre pour l'instant;

CONSIDÉRANT qu'il est primordial de sensibiliser et d'informer toute la population sur l'importance de poser des gestes simples qui, collectivement, contribuent à réduire significativement la quantité de nos matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Alain Jobin,
Appuyée par M. le conseiller Robert Houle,
IL EST RÉSOLU

DE PROCLAMER la semaine du 17 au 25 octobre 2015, *La Semaine québécoise de réduction des déchets*, sous le thème *RÉduire, c'est agir*; et

D'INVITER les municipalités membres de la MRC des Maskoutains à adopter une résolution au même effet et d'inviter tous les citoyens des municipalités membres à profiter de cette semaine privilégiée pour poser un geste de plus pour la protection de leur environnement soit par la réduction des déchets qu'ils produisent quotidiennement, par un meilleur tri des matières recyclables ou compostables et par la gestion sécuritaire de leurs résidus dangereux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

18 - POLITIQUE DE LA FAMILLE

Aucun item

19 - PARCOURS CYCLABLES

Aucun item

20 - PATRIMOINE

Point 20-1 **ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL – PROJET SUR LES HAMEAUX MASKOUTAINS – PUBLICATION – AUTORISATION**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

Point 20-2 **GUIDE D'AIDE À LA RÉNOVATION PHASE II – CAPSULES VIDÉO – APPEL DE PROPOSITIONS – AUTORISATION**

Rés. 15-09-228 CONSIDÉRANT l'entente de développement culturel intervenue entre le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, la Ville de Saint-Hyacinthe et la MRC des Maskoutains, en juillet 2011;

CONSIDÉRANT que plusieurs projets ont été élaborés dans le cadre de cette entente, notamment le Guide d'aide à la rénovation;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains doit poursuivre la réalisation de l'objectif 14 de la Politique du patrimoine en déployant la phase II de ce guide d'aide à la rénovation;

CONSIDÉRANT que la phase II se divise en 2 volets, soit la réalisation des capsules vidéo sur des techniques précises pour la restauration et la conservation des bâtiments patrimoniaux et un autre sur la formation auprès des citoyens et des CCU pour une plus grande sensibilisation et une meilleure connaissance du patrimoine maskoutain;

CONSIDÉRANT que, pour réaliser le premier volet de la phase II, quatre capsules vidéo sur les techniques de restauration et de rénovation doivent être réalisées et diffusées sur le site Web de la MRC des Maskoutains, le tout, dans le but d'accompagner les propriétaires dans leur démarche de rénovation et de sauvegarde du cadre bâti;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à un appel de propositions pour la réalisation de ces capsules vidéo;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du chargé de projet en patrimoine daté du 1^{er} septembre 2015;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la Commission du patrimoine maskoutain formulée lors de la réunion du 3 septembre 2015;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Alain Jobin,
Appuyée par M. le conseiller Richard Veilleux,
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER le chargé de projet en patrimoine à procéder à un appel de propositions pour des services professionnels en production vidéo pour la réalisation de quatre capsules vidéo d'une durée de 10 à 15 minutes chacune, sur des techniques de restauration et de conservation du patrimoine bâti.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 20-3 **GUIDE D'AIDE À LA RÉNOVATION PHASE II –
FORMATIONS POUR LES CITOYENS ET MEMBRES DES
CCU – CONTRAT – ADJUDICATION**

Rés. 15-09-229 CONSIDÉRANT l'entente de développement culturel intervenue entre le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, la Ville de Saint-Hyacinthe et la MRC des Maskoutains, en juillet 2011;

CONSIDÉRANT que plusieurs projets ont été élaborés dans le cadre de cette entente, notamment le Guide d'aide à la rénovation;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains doit poursuivre la réalisation de l'objectif 14 de la Politique du patrimoine en déployant la phase II de ce guide d'aide à la rénovation;

CONSIDÉRANT que la phase II se divise en 2 volets, soit la réalisation des capsules vidéo sur des techniques précises pour la restauration et la conservation des bâtiments patrimoniaux et un autre sur la formation auprès des citoyens et des CCU pour une plus grande sensibilisation et une meilleure connaissance du patrimoine maskoutain;

CONSIDÉRANT que, pour réaliser le deuxième volet de la phase II, il y a lieu d'organiser trois formations en patrimoine, d'environ 2 heures chacune, pour sensibiliser la population, les membres des comités consultatifs d'urbanisme (CCU), les élus municipaux et les inspecteurs à l'importance de conserver le patrimoine bâti et aux façons de le rénover afin de conserver le patrimoine maskoutain;

CONSIDÉRANT les formateurs disponibles pour ce faire;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du chargé de projet en patrimoine daté du 1^{er} septembre 2015;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la Commission du patrimoine maskoutain formulée lors de la réunion du 3 septembre 2015;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Denis Chabot, Appuyée par M. le conseiller Yves de Bellefeuille,
IL EST RÉSOLU

D'ADJUGER à monsieur François Varin, architecte, le contrat de formation en patrimoine, à l'automne 2015, suivant un budget maximal de 2 500 \$, plus les taxes applicables; et

D'AUTORISER la greffière à signer tous les documents requis pour donner suite à la présente résolution.

Les fonds sont disponibles au poste budgétaire 702-59-411-03 « GUIDE DE RÉNOVATION ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

**21 - SERVICE D'INGÉNIERIE
ET D'EXPERTISE TECHNIQUE (PARTIE 8)**

Aucun item

22 - DOCUMENTS DÉPOSÉS

- Point 22-1 Ministère des Transports du Québec – Résolution numéro 15-02-42 : Voirie – Réseau Routier régional – Ministère des Transports – Transport lourd sur la route 133 – Projet pilote – Position – Information;
- Point 22-2 Ministère des Transports du Québec – Programme d'aide au développement du transport collectif – Subvention – Information;
- Point 22-3 M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu – Matières résiduelles – Révision du Plan de gestion des matières résiduelles – Information;
- Point 22-4 Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs – Investissement – Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) – Information;

- Point 22-5 Tourisme Montérégie – Propriétaires de vergers et producteurs de la Montérégie et de la Fédération des pomiculteurs du Québec – Appui;
- Point 22-6 Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Liste des demandes de certificat d'autorisation – Mois d'août 2015;
- Point 22-7 Municipalité du Village de Sainte-Madeleine – Quotes-parts des régies et organismes supramunicipaux – Indexation annuelle limitée à l'indice des prix à la consommation – Information;
- Point 22-8 Conférence régionale des élus de la Montérégie Est – Plan d'action régional en solidarité et inclusion sociale (PARSIS) – Information;
- Point 22-9 Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot – Réglementation des câbles d'accès à une propriété – Demande d'appui;

Point 23- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil tient une période de questions à l'intention des personnes présentes.

Point 24- **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Rés. 15-09-230 Sur la proposition de M. le conseiller Denis Chabot,
Appuyée par M. le conseiller Mario St-Pierre,
IL EST RÉSOLU

DE LEVER la présente séance à 20 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIES 1 À 8 DU BUDGET

Francine Morin, préfet

M^e Josée Vendette, greffière